



« OUTREAU A RENVERSÉ L'ACCUSATION »

Jacques Thomet a fait toute sa carrière à l'Agence France-Presse, dont il a notamment dirigé l'antenne à Bogota. En 2011, il est invité à un symposium traitant de la question de la pédo-criminalité et découvre l'ampleur du phénomène. Il se plonge alors dans les cotes judiciaires de l'affaire d'Outreau. En 2021, il publie *La Pédocratie à la française, la chute des intouchables* (éditions Fabert).

PAR LOUIS ANDERS

Dans votre dernier livre, vous affirmez que la France subit un « *pédocide* », mettant en exergue plusieurs enquêtes publiques sur l'inceste et les viols sur mineur.

La pédo-criminalité est-elle vraiment un phénomène nouveau ?

L'inceste et la pédo-criminalité existaient certes dans les temps passés, mais on peut observer une vraie rupture dans la manière d'aborder le problème après mai 68. Jusque-là, ces déviances n'étaient pas défendues publiquement. Or, à partir des années 70, on voit l'irruption de pétitions et d'interventions publiques défendant les relations sexuelles entre adultes et mineurs. En mai 1977, le quotidien *Libération*¹ annonçait avec gourmandise la naissance du « Front de libération pédophile ». Serge July [co-fondateur du quotidien avec Jean-Paul Sartre] ne cessera de militer contre le respect de l'enfance, qualifié par lui d'« *ordre bourgeois* ». L'un de ses journalistes venait à *Libé* avec sa victime, un mineur² ! En mars 1979, *Libération* publiera une pétition insoutenable signée par une soixantaine d'intellectuels et d'artistes, affirmant que « *le désir et les jeux sexuels librement consentis ont leur place dans les rapports entre enfants et adultes* ».

Comment expliquez-vous une telle impunité ?

Je ne me l'explique pas. Quand *Le Point* a interrogé Bernard Kouchner à ce sujet il y a quelques années,

celui-ci a déclaré « *Autres temps, autres mœurs. La période était bêtement laxiste, permissive. Les idéologies nous submergeaient* ». Non, ni autre temps ni autre mœurs ! La pédophilie, une étrange idéologie... En 1977 comme en 2020, violer un mineur est et reste un crime.

Kouchner avait signé une autre pétition pédophile, publiée par *Le Monde* en janvier 1977...

Et il n'était pas seul. On y retrouvait entre autres Jean-Paul Sartre, Simone de Beauvoir, Philippe Sollers, Jack Lang, Louis Aragon, Patrice Chéreau, André Glucksmann ou encore Roland Barthes. Leur texte demandait la libération de trois pédo-criminels incarcérés ! En 2003, l'écrivain Gabriel Matzneff, qui a écrit de nombreuses horreurs pédophiles dans ses livres, avait révélé avoir été l'auteur du texte et il indiquait en être très fier. On pourrait aussi parler des sorties de la psychologue Françoise Dolto. Il est clair que ces prises de position ont incité les pédo-criminels à poursuivre leur œuvre destructrice. Cette situation d'abandon des enfants au profit des violeurs et des parents incestueux a été facilitée par l'intelligentsia de gauche. Aujourd'hui, selon la Commission Ciivise, 160 000 enfants en France sont victimes de violences sexuelles chaque année.

Votre livre dévoile un phénomène structurel, qui n'est pas propre aux années 70 et 80. Vous pointez notamment du doigt les décisions judiciaires étranges qui émaillent aujourd'hui les affaires de pédo-criminalité.

Pour relater les exemples de mansuétude judiciaire face à la pédo-criminalité, un livre ne suffirait pas. En février 2021, deux adultes poursuivis respectivement pour viol et inceste à Tahiti et Quimper ont été laissés

1. C'est *Libération* qui en parle le mieux : www.liberation.fr/checknews/2017/09/24/liberation-a-t-il-soutenu-la-pedophilie-en-1974_1652441

2. www.liberation.fr/checknews/2020/01/10/liberation-a-t-il-employe-un-journaliste-pedophile-entre-1975-et-1995_1772006/

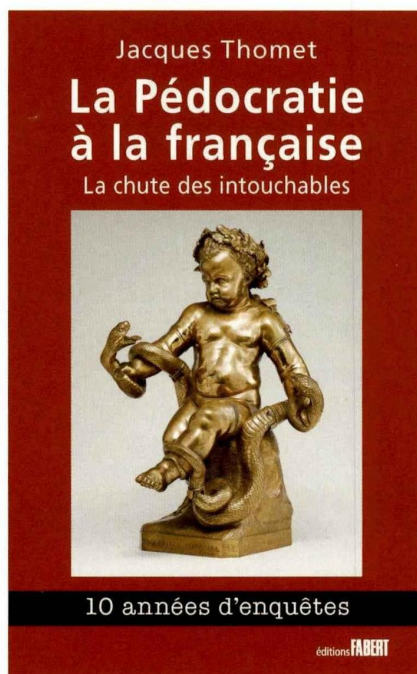
en liberté par les juges. Le premier a été condamné à du sursis, le second relaxé. En 2017, deux scandales judiciaires avaient été un peu médiatisés : dans des procès pour viols, deux fillettes de onze ans, Justine à Meaux et Sarah à Pontoise³, avaient été considérées comme consentantes par la justice ! Mes multiples contacts avec des victimes ont aussi révélé le cas de signalements médicaux non pris en compte ou perdus dans des dossiers judiciaires. Les arcanes judiciaires regorgent de moyens dilatoires pour annuler ou reporter une décision. Le fait est que 90 % des crimes sont des affaires de viols, donc passibles des Assises, mais elles sont renvoyées pour 90 % d'entre elles devant les tribunaux correctionnels, une contradiction qui a été facilitée par la loi Perben II de 2004.

Il existe aussi des cas de parents condamnés à de la prison ferme pour avoir soustrait leur enfant à leur autre parent accusé d'inceste...

Récemment il y a eu l'affaire Priscilla Majani, dont la plainte avait été classée sans suite au bout de 48 heures, qui s'est enfuie avec son enfant et qui se retrouve aujourd'hui condamnée à de la prison ferme ! Hanna Dam Stokholm risque le même sort, et d'autres ont vécu la même mésaventure par le passé. C'est sidérant.

N'existe-t-il pas des fausses accusations ? Leurs conséquences peuvent être très graves pour un individu.

Les affabulations existent mais en nombre très faible. Les experts psychiatres estiment les fausses accusations entre 3 % et 6 %. Un enfant invente rarement les sévices effroyables qu'il a endurés, et ceux qui le font sont souvent vite démasqués. Il faut prendre garde à ne pas inverser l'accusation. Lors du premier procès d'Outreau à Saint-Omer, le président des Assises a utilisé un faux argument scientifique pour discréditer la parole des enfants : le Syndrome d'Aliénation Parentale. Cette théorie fumeuse avait été inventée par un psychiatre américain devenu fou, Richard Gardner⁴, qui s'est suicidé en 2003 de dix-sept coups de cou-



teau dans le cou et la poitrine. Pourtant, c'est avec cet argument que le psychiatre français Paul Bensussan avait démolì à la barre les allégations des enfants violés à Outreau, sans les avoir vus ni entendus !

Vous affirmez que le dossier d'Outreau reste explosif. Pourquoi ?

Parce qu'il existe une volonté évidente du pouvoir politique et judiciaire d'empêcher que le verdict du procès d'Outreau puisse être remis en cause. Il faut maintenir à tout prix la thèse officielle de l'erreur judiciaire, malgré le faisceau d'indices accablants qui pèse sur certaines personnes acquittées. D'ailleurs l'un d'eux a été condamné le 22 septembre dernier pour un autre viol commis sur sa fille, ce que le téléfilm récent que France 2 a consacré à

l'affaire – que j'estime manipulateur – s'est bien gardé de montrer. À Outreau, ce sont en tout une soixantaine d'enfants qui s'étaient plaints de viols ou de gestes d'inceste, et une soixantaine d'adultes avait été cités. Il y avait aussi des témoignages sur des meurtres d'enfants. Mais ces dossiers criminels ont été d'entrée disjoints, par le ministère public, de l'enquête sur les viols.

Comment en êtes-vous venu à vous intéresser à l'affaire d'Outreau, et comment votre projet de livre a-t-il été reçu à l'époque ?

C'est un ami travaillant en cours d'Assise qui m'en avait parlé pour la première fois. J'ai alors lu l'intégralité du dossier judiciaire, des dizaines de milliers de pages, c'était un travail considérable. C'est là que j'ai compris que cette affaire était gravissime, à tous points de vue. J'en ai fait un livre, mais quand je l'ai présenté à mon ancienne maison d'édition, elle a décliné par crainte de poursuites judiciaires. Je l'ai proposé en tout à une vingtaine d'éditeurs.

Sentez-vous une volonté de protéger des réseaux ?

Il existe en tout cas une complaisance ou une complicité chez les magistrats quand ils décident de ne pas poursuivre, ou de rendre des jugements ridicules face à ces crimes. Quand on se plonge dans ces dossiers de pédo-criminalité, quand on rencontre des victimes, y compris des victimes de rituels, on comprend qu'il existe des réseaux très puissants, mais dès qu'on en parle on est traité de complotiste. ■

3 www.radiofrance.fr/franceinter/le-consentement-d-une-enfant-de-11-ans-au-coeur-d-un-proces-pour-viol-a-pontoise-3109047

4. Qui justifiait la pédophilie, par ailleurs... <https://leadershipcouncil.org/richard-gardners-opinions/> [NDLR]